

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Zonage d'assainissement
des eaux usées sur les
communes de Fayet,
Gauchy, Grugies, Harly,
Homblières, Lesdins,
Morcourt, Neuville-
Saint-Amand, Omissy,
Remaucourt, Rouvroy
et Saint-Quentin -
Approbation du projet -
Organisation de l'enquête
publique.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 70

Conformément aux articles L. 2224-10 et R. 2224-7 à R. 2224-9 du code général des collectivités territoriales, l'Agglo du Saint-Quentinois est tenue de délimiter, pour chacune de ses communes membres, le zonage d'assainissement des eaux usées.

Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur les communes.

Il contribue, par ailleurs, à une gestion intégrée de la ressource en eau en prévenant les effets de l'urbanisation sur les milieux récepteurs et les systèmes d'assainissement (réseaux et unités de traitement).

Après approbation du zonage d'assainissement, ce document sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

12 communes de l'Agglo du Saint-Quentinois sont concernées, rendant, in fine, le système d'assainissement raccordé à la Station de Traitement de Gauchy totalement couvert par le zonage d'assainissement eaux usées. Les communes d'Essigny-le-Petit, de Fieulaine, Fonsomme, Fontaine Notre Dame et Mesnil Saint Laurent bénéficient d'un zonage d'assainissement eaux usées depuis 2003.

Le zonage d'assainissement eaux usées doit délimiter :

1°) Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2°) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

A l'issue des études menées par les services de l'Agglo du Saint-Quentinois, un dossier d'enquête publique a été réalisé contenant :

- Une présentation de l'aire d'étude et de ses enjeux,
- Le schéma directeur d'assainissement reprenant les investissements à réaliser sur le système de collecte et le système de traitement des eaux usées,
- Le zonage d'assainissement eaux usées proposé avec le rappel des obligations de la collectivité et des usagers.

Les investissements définis permettent d'atteindre, une fois les investissements réalisés, un taux de desserte de 99,35 %.

Seuls 0,65% des usagers relèveront du service public d'assainissement non-collectif. Ils se situent dans des secteurs éloignés ou scindés de l'urbanisation actuelle par la présence d'infrastructures dont les raccordements nécessiteraient des coûts disproportionnés relatifs au nombre d'usagers concernés. Ces derniers devront bénéficier d'un assainissement autonome conforme aux arrêtés ministériels.

Au-delà de l'aspect réglementaire du zonage d'assainissement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie en fait une obligation quant à l'octroi de subventions pour les usagers situés sur notre territoire.

Selon l'article L. 123.2 du code de l'environnement, le zonage d'assainissement est soumis à la réalisation d'une enquête publique.

Dans cette perspective, l'Agglo du Saint-Quentinois sera chargée d'ouvrir et d'organiser une enquête publique unique relative au zonage d'assainissement des 12 communes concernées.

L'enquête publique ferait l'objet d'un registre d'enquête, d'un rapport du commissaire enquêteur ainsi que de conclusions motivées au titre de l'enquête publique requise.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter le projet de zonage d'assainissement eaux usées,

2°) d'autoriser le Président à lancer l'enquête publique du zonage d'assainissement eaux usées des communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40945-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

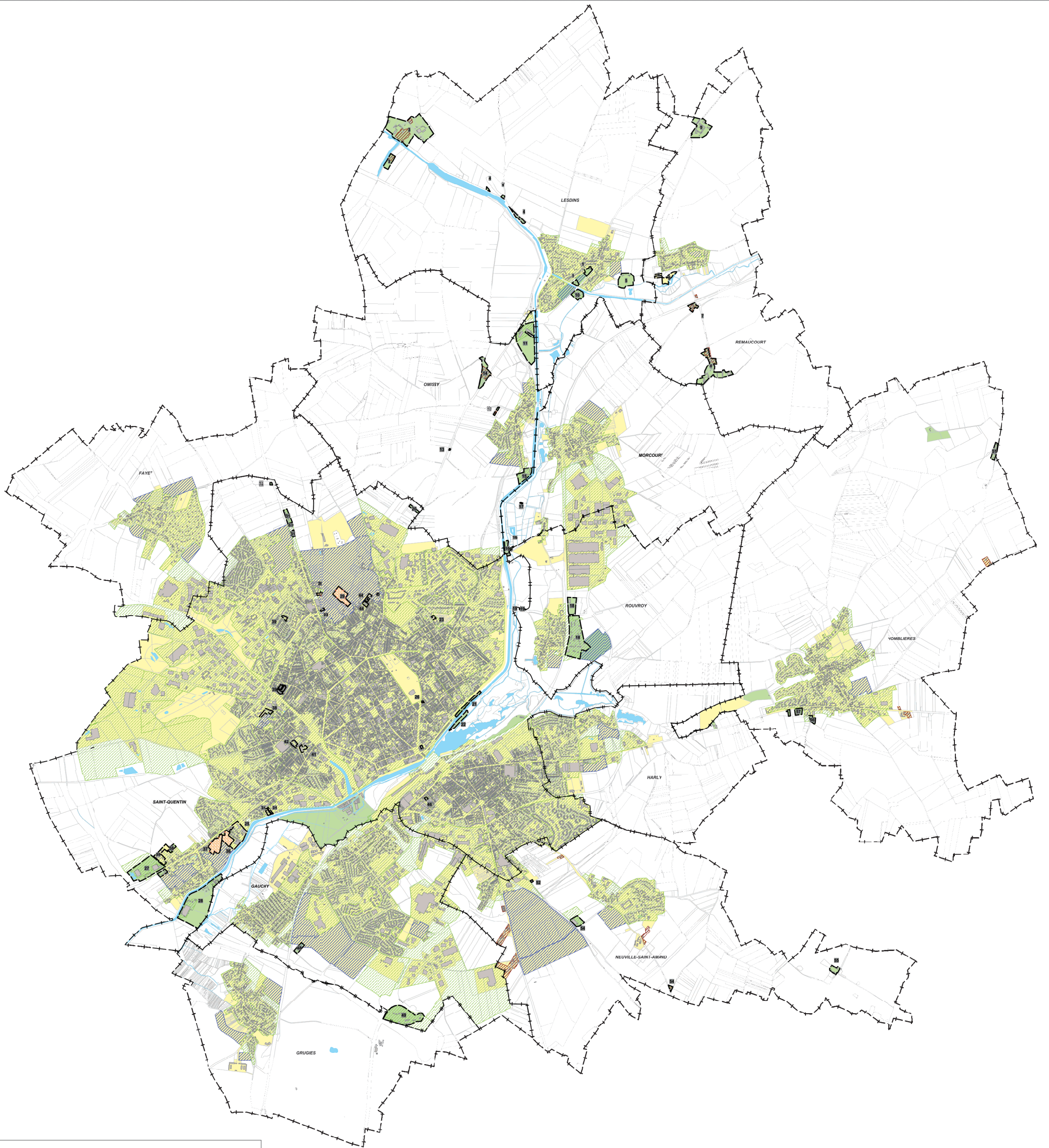


Schéma directeur d'assainissement
des eaux usées

Zonage d'assainissement
des eaux usées

Légende

- Zone en Assainissement Collectif
- Zone en Assainissement Non Collectif
- Zone actuellement en Assainissement non Collectif. Possibilité d'Assainissement Collectif à condition de la réalisation d'une opération d'aménagement contiguë au secteur
- Zone AU : Zones à urbaniser, secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation
- Zone U : Zones urbaines, secteurs déjà urbanisés avec capacité de desserte
- Zone Ah : Zones agricoles à vocation d'habitat
- Secteur étudié pour solution d'assainissement
- Limite communale



Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement

Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement eaux usées

Les tableaux suivants présentent pour chaque secteur étudié le choix de zonage d'assainissement eaux usées :

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
55	Neuville Saint Amand	Ferme de Lorival	1	éloignement
20	Saint-Quentin	Rue Georges Pompidou	1	éloignement
48	Gauchy	Rue Camille Desmoulins	1	Franchissement voie ferrée
51	Homblières	CV n°3 de Homblières à Fonsomme	3	éloignement
13-14	Omissy	RD n°8	3	éloignement
54	Neuville Saint Amand	Rue d'Itancourt (La Folie)	1	éloignement
53	Neuville Saint Amand	Chemin de la Gare	1	éloignement
21	Saint-Quentin	Boulevard Charles de Gaulle	1	Zone en contrebas ANC conforme
11	Omissy	CD n°7 – Chemin de l'Épinette	1	éloignement
3 et 4	Lesdins	CD 718 – CD 61	11	éloignement
12	Omissy	Chemin de l'arbre	1	Eloignement
8	Remaucourt	Le Tilloy	6	Eloignement

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
52	Neuville Saint Amand	Chemin d'Itancourt	1	éloignement
9	Remaucourt	RD n°8	13	Eloignement
19	Rouvroy	Avenue Jaulmes	3	Zone en contrebas
16	Morcourt	Rue de Morcourt	5	Eloignement avec habitations en contre-bas
1	Lesdins	CD n°8	4	Eloignement avec habitations en contre-bas
10	Lesdins	Rue de Provence	5	Habitations en contrebas et situées de l'autre côté du cours d'eau
56	Homblières	Route de Mesnil Saint Laurent	2	Zone en contrebas
57	Homblières	Route de Guise	3	Zone en contrebas
28	Saint-Quentin	Digue de Fontaine, digue de Gauchy et chemin de Gauchy	16	Eloignement et zone en contrebas
31 et 32	Saint-Quentin	Rue JF Kennedy	8	Eloignement et zone en contrebas
15	Omissy	Rue Georges Tixier	2	Zone en contrebas
7	Remaucourt	RD n°67-pas à niveau	5	Franchissement voie ferrée
58	Saint-Quentin	380J et 380T Rue de Paris	2	Enclavement
27	Saint-Quentin	Rue de Paris	9	Zone en contrebas
18	Rouvroy	Rue du Calvaire_Avenue Jaulmes, allée des coquelicots , allée	50	Franchissement voie ferrée, ANC conformes

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
		des piverts, allée des trois tilleuls		
6	Remaucourt	Le Château	1	Travaux privés de raccordement importants
22	Saint-Quentin	Etang d'Isle – logements VNF	2	Eloignement et enclavement
49	Gauchy	Logements SANEF	12	Eloignement et enclavement
5	Lesdins	Impasse du château	1	Travaux privés de raccordement importants
17	Morcourt	CD n°67	1	Travaux privés de raccordement importants
Total			176	
ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
59	Saint-Quentin	Chemin Hector Denis	6 + 1 entreprise	
34	Saint-Quentin	Rue du Bac	6	
41	Saint-Quentin	Rue du très révérend père Léon Jean Dehon	2	
45	Saint-Quentin	Impasse de la rue du Pignon vert	4	
38	Saint-Quentin	Rue de la chaussée Romaine	5	
42	Saint-Quentin	Rue Narcisse Laurent	11	
35	Saint-Quentin	Rue de la cimenterie et Theillier Desjardins	28	
25	Saint-Quentin	Rue de l'état Major	3	
40	Saint-Quentin	Rue d'aquitaine	3	
39	Saint-Quentin	Allée des rosiers et des tisserands	45	

N°	Commune	Adresse	Nombre d'habitation	Contraintes
26	Saint-Quentin	Passage Delavière	2	
46	Saint-Quentin	Rue Jules César	6	
23	Saint-Quentin	Impasse Claire Roby	1	
Total			123	
ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUSCEPTIBLES D'EVOLUER EN ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
29	Saint-Quentin	Chemin de Cambresis	2	Desserte réalisée dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser contiguës aux secteurs
30 - 33	Saint-Quentin	Chemin de la vallée Ducastelle	4	
37	Saint-Quentin	Rue du Général Debeney	15	
36	Saint-Quentin	Rue du Général Weygand	15	
44	Saint-Quentin	Rue du Pignon vert	9	Desserte réalisée dans le cadre de la construction de la voirie entre Rue du Pignon Vert et Rue Racine
Total			45	